

# Devenez Accompagnant éducatif et social

**UN NOUVEAU DIPLÔME**



# METIER

**L'Accompagnant Educatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

**Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.**

## TROIS SPECIALITES :

- 1 . Accompagnement de la vie à domicile (ex DEAVS)**
- 2. Accompagnement de la vie en structure collective (ex DEAMP)**
- 3. Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (ex Auxiliaire de vie scolaire)**

## FORMATION

La formation vise à acquérir des savoir-faire et des savoir-être en s'appuyant sur un ensemble de connaissances théoriques. L'alternance entre formation pratique (stages) et formation théorique est fondamentale.

**Durée** : une formation en **12 mois**, avec :

- **des enseignements théoriques** : 378 heures pour le socle commun et 147 heures pour la spécialité réparties en 4 domaines de formation.

**DF 1** : **Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale**

**DF 2** : **Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**

**DF 3** : **Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**

**DF 4** : **Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**

- **des stages** : 840 heures réparties en 3 stages.

**Dates** : de février 2019 à juin 2020

**Un Diplôme d'Etat** : validé par la DRDJSCS, Homologué de Niveau V, Nécessaire à l'exercice de la profession. Possibilité de l'obtention du D.E par la **Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)**.

# INSCRIPTION

## Conditions d'admission :

Avoir 18 ans minimum à l'entrée de la formation

Le dossier d'inscription est à retirer à l'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes - Site de Moulins Auvergne, soit sur le site ([irfss-auvergne.croix-rouge.fr](http://irfss-auvergne.croix-rouge.fr)), ou sur demande par courrier.

## CONCOURS

(sous réserve de modification)

**Clôture des inscriptions : 20 novembre 2018**

**Ecrit d'admissibilité : 4 décembre 2018**

**Oral d'admission : 17 et 18 décembre 2018**

## FINANCEMENT

- **Salarié** : contrat en alternance, CPF, CDI, contrat aidé, période de professionnalisation, plan de formation...
- **Demandeur d'emploi** : CPF, CDD, possibilité de prise en charge individuelle par Pôle Emploi ou le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes (23 parcours financés sur la spécialité « Accompagnement de la vie à domicile »).

## A SAVOIR

*Les repas peuvent être pris au self du centre hospitalier de Moulins, ou au self du restaurant Inter-administratif.*

# Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Auvergne-Rhône-Alpes

20, rue du Vert Galant

03000 MOULINS

04 70 48 20 30

Administration - formation : Mélanie Durot

[melanie.durot@croix-rouge.fr](mailto:melanie.durot@croix-rouge.fr)

Toutes nos formations sur :

[irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr](http://irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr)



L'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes est certifié ISO 9001

